



**Compte Rendu de la Réunion
de la Commission de Suivi de site du
SMITRED de Pluzunet**
Du 16 octobre 2023

Présents : M. Odinot, sous-préfet de Lannion ; Mme Fourchon, DREAL UD22 - inspectrice des installations classées ; M. Dubois, DREAL UD22 - Inspecteur des installations classées, en cours d'habilitation ; Mme Simonin, DREAL UD22 - Assistante installations classées ; Mme Roux, sous-préfecture de Lannion ; M. Robert, président du SMITRED ; M. Robert, président du SMITRED ; M. Prigent, vice-président du SMITRED ; M. Le Bianic, vice-président du SMITRED ; M. Bardini, directeur du SMITRED ; Mme Deblangy, directrice adjointe du SMITRED ; M. Henrionnet, responsable QSE du SMITRED ; M. Jamet, directeur groupe PAPREC ; M. Le Corre, 1^{er} adjoint au maire de Pluzunet ; M. Cocadin, maire de Pluzunet ; M. Offret, maire de Cavan ; M. Egault, président de Lannion-Trégor-communauté ; M. Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol Agglomération ; M. Guivarch, directeur de cabinet Lannion-Trégor-communauté ; M. Massé, DGA Guingamp-Paimpol Agglomération ; Mme Lejeune, association Bevañ Tost d'ar Menez Bre ; Mme Hinard, association Bevañ Tost d'ar Menez Bre ; M. Carret, association Eau et Rivière de Bretagne ; Lieutenant Hervé, SDIS ; Adjudante Betton, Gendarmerie Nationale.

Excusés : M. Guillouzic, association Glaz Natur ; M. Le Calvez, association Glaz Natur ; M. Cosson, DDTM ; M. Toudic, conseiller régional de Bretagne.

Objet de la séance : Commission de Suivi de site de l'unité de valorisation énergétique des déchats - VALORYS/SMITRED – Pluzunet

Ouverture de la commission de suivi de site par M. Odinot sous-préfet de Lannion

Monsieur Le Sous-Préfet rappelle le rôle des commissions de suivi de site.

Le code de l'environnement (article R.125) impose l'établissement de commission de suivi de site pour toutes installations d'élimination de déchets non dangereux. Ces commissions, dont la tenue est annuelle, ont pour objectif l'information du public sur l'activité et les impacts sanitaires et environnementaux qui y sont associés.

L'Environnement est un pilier de la planification écologique voulue par le gouvernement notamment à travers les questions d'économie circulaire, intégrant la gestion des déchets, mais également la lutte contre l'effet de serre, la gestion économe des espaces ainsi que la biodiversité.

Il aborde à ce titre la création d'unités de méthanisation qui s'inscrit dans la stratégie nationale de valorisation du biogaz dans l'optique de diminuer de 50 % émissions de GES (gaz à effet de serre).

Validation du compte rendu de la CSS du 5 décembre 2022

Le sous-préfet demande si le compte rendu de la précédente CSS appelle des observations de la part des membres de la commission.

L'association Bevañ Tost d'ar Menez Bre évoque la remise en état des installations suite à l'accident de 2020. Elle souhaite connaître la cause de l'accident.

Le Président du SMITRED déclare que les causes de l'incident sont connues des services de la gendarmerie et du personnel amené à travailler dans le local du groupe turbo-alternateur. Il est précisé que juge d'instruction n'a pas encore rendu ses conclusions.

La société Paprec ajoute que les installations du groupe turbo-alternateur ont été mises en sécurité pour le personnel.

Il est rappelé qu'aucune communication n'est autorisée s'agissant d'une instruction judiciaire inachevée.

Le compte rendu est validé.

Modification de l'arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la CSS

Un nouvel arrêté portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site a été signé le 4/10/2023.

Monsieur le Sous-Préfet attire l'attention sur l'ajout des présidents d'agglomération dans le collège des élus.

Il demande l'avis des membres de la CSS sur le renouvellement de ses membres.

L'association ERB souhaite que les associations soient sollicitées sur la question de l'ordre du jour en amont des commissions.

Elle rappelle d'ailleurs la possibilité d'organisation d'une réunion en amont de la commission avec les représentants des membres du bureau, tel que le prévoient les articles 3 et 4 du règlement de la commission.

Sur ce point, Monsieur le Sous-Préfet répond que le secrétariat va désigner un représentant par collège pour la constitution du bureau.

Pour mémoire, l'article 4 du règlement intérieur de la commission prévoit que l'ordre du jour puisse être discuté par les membres du bureau sans qu'une réunion ne soit obligatoire. Les échanges peuvent avoir lieu par mail.

Le Président de Guingamp-Paimpol-Agglomération regrette l'absence du conseil départemental intervenant également dans le cadre de la mise en place des politiques publiques en matière de déchets. Il soulève également l'utilité de la présence des maires des communes de Bégard et de Prat.

Monsieur le Sous-Préfet demande si les représentants des communes concernées sont demandeurs en concluant sur la pertinence de cette présence compte tenu des fonctions du maire au sein de l'EPCI.

Présentation du bilan d'exploitation

La société PAPREC présente les résultats d'exploitation des installations d'incinération. Le document présenté en CSS est joint en annexe du présent compte rendu.

L'association Bevañ Tost d'ar Menez Bre demande que les VLE (valeurs limites d'émissions) soient indiquées sur les tableaux présentant les résultats d'analyse de rejet et de mettre en évidence les dépassements.

Il est pris note de cette demande.

L'association Bevañ Tost d'ar Menez Bre s'interroge sur la réalisation des engagements pris par le SMITRED s'agissant de la mise en place de l'analyseur en continu du mercure.

L'analyseur a été mis en place à la fin du premier semestre 2023 de manière à répondre aux nouvelles obligations applicables à compter du 3 décembre 2023.

La société PAPREC mentionne un dépassement de la teneur en dioxines/furanes (PCDD/F) sur la période du mois de mai/juin. Ce dépassement est lié à la casse du variateur du ventilateur de tirage qui a entraîné une fuite de fumée au niveau de la chaudière.

Les résultats de la surveillance semestrielle des eaux souterraines effectuée sur les 5 puits sont présentés.

Le Sous-Préfet s'interroge sur l'interprétation des résultats présentés et ce qu'il convient d'en conclure. La société Paprec affirme que les résultats ne révèlent pas d'anomalie.

En ce qui concerne les mâchefers d'incinération, tous les lots produits au titre de l'année 2022 ont été valorisés.

Le SMITRED présente ensuite le plan de suivi environnemental de l'impact des retombées atmosphériques du four d'incinération.

Le Plan de suivi environnemental est réalisé du 5 octobre au 2 novembre (Bureau d'expertises EVADIES) sur 5 stations avec 2 entonnoirs pour récupérer et analyser les eaux pluviales (recherche des métaux et analyse des dioxines et furannes (PCDD et PCDF)).

Les résultats confirment l'absence d'impact sur l'environnement et que cela s'inscrit dans le bruit de fond caractérisé par l'activité agricole et la circulation routière (RN12).

L'association Bevañ Tost d'ar Menez Bre demande à avoir la carte permettant de localiser l'emplacement des jauge de prélèvement et s'interroge sur les périodes de prélèvement.

Il est rappelé que le plan de suivi environnemental est réalisé en dehors des périodes

d'arrêt technique et lors de périodes permettant d'avoir suffisamment de précipitations pour obtenir des résultats représentatifs. Le suivi est réalisé à la même période afin d'établir un bilan comparatif. Les emplacements ont été déterminés sur la base d'une étude de dispersion atmosphériques des rejets suivant les critères météorologiques locaux.

Le président de Guingamp-Paimpol Agglomération interpelle la DREAL sur les possibilités de disposer d'un suivi plus global de la qualité de l'air et permettant de compiler l'ensemble des données disponibles sur le territoire.

La DREAL répond en précisant qu'à ce jour, hormis les données fournies par Air Breizh elle n'a pas connaissance de l'existence d'une tel observatoire.

Les associations demandent si l'ARS dispose d'information concernant d'éventuels impacts sur la santé pour cette activité. Le Sous-Préfet répond qu'aucune problématique n'a été soulevée par l'ARS sur le sujet.

Le SMITRED présente les projets sur le site

Les travaux de rénovation du train d'échangeur ont été réalisés.

En ce qui concerne les travaux de mise en conformité des installations suite à la publication des conclusions sur les MTD (meilleures techniques disponibles), l'analyseur en continu du mercure a été mis en service cette année.

Une liste des conditions normales et anormales de fonctionnement des installations d'incinération a été établie. Cette liste permet le suivi de la durée des NOC (situation normale de fonctionnement) et OTNOC (situation autres que normale de fonctionnement) imposées par la nouvelle réglementation applicable au 3 décembre 2023.

Un système de brumisation a également été mis en place pour l'abattage de poussières.

Le SMITRED évoque également les travaux en cours suivant :

- la mise en conformité du réseau ENEDIS par l'installation de nouveaux dispositifs de contrôle,
- la rénovation des toitures (agrandissement des surfaces de désenfumage...)

Intervention sur le potentiel projet de méthanisation

Le Président du SMITRED intervient sur le projet de méthanisation en insistant sur le fait qu'aucune décision quant à la mise en place d'un tel outil n'est prise à l'heure actuelle.

La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) introduit l'obligation de la gestion de proximité, la collecte séparée et la valorisation des biodéchets. Compte tenu des nouvelles obligations en matière de biodéchets, il convient de trouver une filière de valorisation soit via la production de biogaz (méthanisation) soit par un retour à la terre (compostage).

L'association ERB déplore l'utilisation des déchets en tant que source d'énergie compte tenu de l'orientation des politiques publiques vers une réduction des déchets à la source. Elle souligne également l'importance d'inclure l'instance compétente en matière de planification dans les décisions de tels projets.

Le Président du SMITRED rappelle que le projet est porté par le SDE (syndicat départemental de l'énergie) qui actuellement est en cours de réalisation d'une étude de faisabilité sur les gisements.

Le Vice président du SMITRED répond qu'en ce qui concerne les biodéchets le potentiel de diminution des flux est faible.

Par ailleurs, selon le Président Guingamp Paimpol Agglomération, le mix énergétique comprenant la production de méthane s'impose sur un territoire eu égard à l'absence d'énergie décarbonée tel que le nucléaire.

Le Président du SMITRED évoque la flambée des coûts de l'énergie en l'espace d'un an (15 à 70 euros le MWh) et insiste sur la volonté de rester transparent sur les projets menés par le syndicat.

Présentation des actions de l'administration par la DREAL

La présentation des actions de l'administration est jointe au présent compte rendu. L'inspection rappelle que les rapports d'inspection sont publiés sur le site géorisque sous le lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>

Monsieur le Sous-Préfet clôt la séance à 16h45 en remerciant les membres de la CSS de leur implication.

Le sous-préfet de Lannion



Thomas Odinot

